



MARCHÉ PUBLIC

Sécuriser ses mesures de publicité et publier des avis conformes

Objectif Général

- Acquérir les connaissances indispensables du cadre légal de ses publicités
- Maîtriser l'utilisation des différents supports de publication et leur contenu
- Etre en mesure de rédiger un avis conforme quels que soient la procédure ou le type de marché

Contenu

Avec la définition des besoins, les mesures de publicité représentent une étape fondamentale pour le lancement d'une procédure de marché. Elles garantissent la transparence des procédures et doivent permettre d'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'ordonnance n°2009-545 du 7 mai 2009 modifiant le Code de la justice administrative, instaure des obligations de publicité à l'égard de certains contrats tout en conférant au juge un pouvoir important pour l'annulation des marchés ne respectant pas les principes de mise en concurrence et de publicité.

Cadre général de l'obligation de publicité

- Un principe fondamental de la commande publique
- Les objectifs de la publicité
- Les dispositions des « directives marchés »
- Les dispositions du Code des marchés suite aux décrets de décembre 2008
- Les sanctions en cas de non-respect de la publicité

Le cadre contractuel et juridique de la publicité

- Les seuils de publicité (impact de la réforme)
- Les délais à respecter
- Les différents avis (AAPC, avis d'attribution, avis de préinformation)
- Les formulaires types
- La classification CPV
- Les supports de publication (du papier à la dématérialisation des avis)
- Les mentions obligatoires des avis (apports jurisprudentiels)

CAS PRATIQUES

Une analyse sera faite sur chaque rubrique d'un avis de publicité

Les mesures de publicité dans les différentes procédures de marché

- La publication d'un appel d'offres ouvert
- Les autres procédures formalisées et les mentions à respecter
 - les avis de publicité et les procédures négociées
 - les avis de publicité d'un dialogue compétitif, d'un concours, d'un appel d'offres restreint
 - les différentes mesures de publicité d'un Système d'Acquisition Dynamique
 - les mentions particulières à mentionner pour la passation d'un Accord-cadre
- Les MAPA (art.28 et 30 du CMP) : publicité adaptée ou liée ?

La publicité en phase d'attribution

- Les avis d'attribution
- Les obligations liées à l'art. 551-15 du Code de la justice administrative

1 Jour

Prix HT par Stagiaire
 515 €

Référence
 CNA685072

Public
 Responsables de services marchés et rédacteurs amenés dans le cadre de leur activité à lancer une procédure marché et, plus directement, à préparer les mesures de publicité

01 58 56 50 40

Sessions

04/10/2010 (Paris)

CAS PRATIQUE

Rédaction et correction de plusieurs avis (appel d'offres, procédure négociée ou restreinte, avis de MAPA)

Evaluation de la formation



BULLETIN D'INSCRIPTION

Entreprise : Adresse : Ville : Code Postal : N° SIRET:	CONNAISSANCE NETWORK 20 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Tel : 01.58 56 50 40- Fax : 01.58 56 50 41 N° SIRET : 402 417 844 000 48 - APE 85 59 A N° de déclaration d'existence : 11752940575
--	--

Représentant de l'établissement :	
Fonction :	Email :
Tél :	Fax :

Durée	Description de la formation	Lieu de la formation	Dates de début de session
1 Jour	Sécuriser ses mesures de publicité et publier des avis conformes Référence : CNA685072 <i>(indiquez la ville)</i> / / <i>(sous réserve du maintien de la session)</i>

Nombre d'inscrits	Nom et Prénom du (des) participant(s)
..... <i>participants</i>

Tarification	Total HT	TVA (19,6%)	TOTAL TTC
..... participant(s) X 515 €HT / stagiaire € € €

Mode de règlement	
<input type="checkbox"/> Acompte 50% : €TTC <input type="checkbox"/> Option repas - prix unitaire : 15 € HT <input type="checkbox"/> Paiement par virement bancaire <input type="checkbox"/> ou Paiement par chèque bancaire <i>(paiement du solde à réception de facture)</i>	<input type="checkbox"/> OPCA si oui lequel : <i>(sous réserve d'accord de prise en charge)</i>

"Bon pour accord",

Signature :

Fait à, le/...../.....

Cachet :



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Objet et champ d'application :

Suite à la commande d'une formation l'acheteur accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Validation d'inscription :

Une inscription n'est définitivement enregistrée qu'après réception du présent bon de commande, revêtu de votre cachet et de votre signature sur les 2 pages composant et d'un chèque d'acompte (En cas de subrogation, l'acompte de 30% est remplacé par l'accord de prise en charge délivré par l'organisme payeur) Connaissance Network se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessus.

Documents contractuels :

Au terme de la formation, une facture valant convention vous sera adressée, correspondant au solde du montant de la prestation. A réception de l'intégralité du règlement, une attestation de stage vous sera délivrée.

Prix, facturation et règlements :

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur (19,6%). Tout stage commencé sera dû intégralement par le Client. Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de Connaissance Network 30% à la commande (sauf modifications mentionnées dans le présent bon de commande), puis le solde à réception de facture.

Règlement par un OPCA :

En cas de règlement de la prestation pris en charge par un OPCA, le Client doit faire lui-même la demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer de l'acceptation de sa demande. En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde sera facturé au Client. Si Connaissance Network n'a pas reçu la validation de la prise en charge de l'OPCA avant le début de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. Le cas échéant, le remboursement des avoirs par Connaissance Network est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

Refus d'inscription :

Connaissance Network se réserve le droit de refuser d'honorer une commande et de délivrer les formations à un Client qui n'aurait pas procédé au paiement des commandes précédentes, et ce sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions d'annulation et de report :

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

En cas d'annulation par le Client, moins de 10 jours ouvrés avant la session de formation convenue, et ce quelque en soit la cause, l'intégralité du montant de la formation sera dû. Néanmoins, Connaissance Network s'engage à proposer dans les 6 mois suivants, dans la mesure du possible, une nouvelle date de formation sur le même sujet, afin de permettre au Client de suivre le module concerné.

Renonciation :

Si Connaissance Network ne se prévaut pas de l'une des clauses présentes dans ces conditions générales de vente à un moment précis, cela ne peut être considéré comme une renonciation à cette même clause ultérieurement.

Loi applicable :

Loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre Connaissance Network et ses Clients.

Attribution de compétences :

Tous litiges qui ne sauraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.

Election de domicile :

L'élection de domicile est faite par Connaissance Network à son siège social au 20 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 PARIS

Je, soussigné,, reconnais avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et en accepter les termes.

Fait à, le

Signature :

Cachet :